

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | 35 |
| En exercice :           | 35 |
| Présents                | 26 |
| Votants par procuration | 2  |
| Absents                 | 9  |
| Total des votes         | 28 |

7. Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DESPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS

Secrétaire de séance : M. BERNARD

Absent(s) excusé(s) : M. BURET, Mme DUVAL, Mme HAKI, Mme WACRENIER

Absent(s) : M. GUENNI, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, Mme QUESNEY

Procurations : M. BURET à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme ROSA

**DEL\_0033\_2023\_Subvention de fonctionnement 2023 au CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Pont-Audemer est un instrument fort de la politique sociale de la ville de Pont-Audemer. Il s'agit d'un établissement public administratif doté de son budget propre géré par son Conseil d'Administration.

Les recettes d'exploitation et de fonctionnement du Centre communal d'Action Sociale comprennent notamment et principalement la subvention versée par la ville.

Cette subvention est versée par avance tout au long de l'année afin d'alimenter ce budget en trésorerie et le solde est versé selon les besoins réels d'équilibre du budget en fin d'exercice comptable.

Pour l'exercice 2023, il est proposé de fixer cette subvention à 486 360 € maximum.

Pour mémoire sur l'exercice 2022, il a été versé la somme de 267 000 €.

Ces crédits budgétaires sont inscrits au compte 657362 du budget primitif 2022.

Aussi, et

|                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>N° 2023-04634-01<br>Date de télétransmission : 13/04/2023<br>Date de réception préfecture : 13/04/2023 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDERANT** la nécessité d'équilibrer le budget du CCAS de la ville de Pont-Audemer

*Le Conseil Municipal*  
*Après en avoir délibéré,*  
*A l'unanimité*  
*Décide,*

- **DE FIXER** la subvention d'équilibre du budget 2023 du CCAS à 486 360 € maximum.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget
- **DE SIGNER** tout document afférent.

Fait à PONT-AUDEMER, le 03 avril 2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
qui atteste que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS



Acte publié le 14.04.23

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230403-del\_0033\_2023-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2023  
Date de réception préfecture : 13/04/2023